Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2025 Publication : 22/09/2025

République Française Département Sarthe (72) Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/09/2025

Afferents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	14

A l'unanimité

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 15 Septembre à 19:45, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame BOUTTIER Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 08/09/2025. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 08/09/2025.

<u>Présents</u>: Mme BOUTTIER Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. DE MALHERBE Raymond, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GENDRON Bernard à M. RICHARD Jean-Yves, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme BOUTTIER Monique, Mme BINARD Lydie à M. GODREAU Bruno

A été nommé(e) secrétaire : M. GODREAU Bruno

2025/068 - Restaurant " O Boeuf " - dégrévement de loyer

Vu la décision du Maire n° 2025-D072 relative à la location du local commercial situé au 21, place de l'Église ;

Vu le bail commercial signé en date du 31 mai 2025 entre la commune et la SARL "O Boeuf" pour l'exploitation du restaurant ;

Considérant la proposition de Mme le Maire visant à soutenir l'activité de la SARL "O Boeuf" en lui accordant une exonération de loyer pour les mois de juin et juillet 2025, afin de faciliter le démarrage de la saison estivale ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

• D'EXONÉRER la SARL "O Boeuf" du paiement du loyer pour les mois de juin 2025 et juillet 2025, soit un montant total de 800 € hors taxes, équivalent à 960 € toutes taxes comprises.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme:

En mairie, le 18/09/2025 Le Maire

Monique BOUTTIER

Secrétaire de séance M. GODREAU Bruno